



## Introduction

### Base juridique

L'article 48 de la loi fédérale du 17 décembre 2004 sur la surveillance des entreprises d'assurance prescrit que l'autorité de surveillance doit publier chaque année un rapport sur son activité et sur les entreprises d'assurance soumises à sa surveillance. Le présent rapport est le 120<sup>ème</sup> et il concerne l'année 2005. Les opinions de l'Office fédéral des assurances privées exprimées dans ce rapport ne se recouvrent pas nécessairement avec celles des autres offices fédéraux.

### Les entreprises d'assurance et de réassurance soumises à la surveillance

Au 31 décembre 2005, 215 entreprises d'assurance et de réassurance privées étaient soumises à la surveillance de la Confédération, à savoir 101 assureurs directs suisses et 42 étrangers, ainsi que 72 réassureurs suisses. Pour ce qui est des entreprises d'assurance pratiquant l'assurance directe, 26 sont des assureurs vie (dont 3 étrangers) et 117 des assureurs dommages (dont 39 étrangers).

Le 31 août 2006, 214 entreprises d'assurance et de réassurance privées étaient soumises à la surveillance de la Confédération, soit 101 assureurs directs suisses et 44 étrangers, ainsi que 69 réassureurs suisses. Parmi les entreprises d'assurance directe, 27 sont des assureurs vie (dont 4 étrangers) et 118 des assureurs dommages (dont 40 étrangers).

Le Département fédéral des finances a nouvellement accordé l'autorisation d'exercer une activité aux entreprises d'assurance suivantes:

Annonces complémentaires pour l'année 2004:

- REC Reinsurance AG, Zürich, pour la réassurance dans toutes les branches, le 25.05.2004.
- Sana24, Reinach, a été mentionnée par erreur comme entreprise d'assurance dommages dans le rapport de l'office pour 2004 mais a reçu en tant que caisse-maladie l'agrément pour les assurances accidents et maladie (branches: 1, 2) dans le domaine de l'assurance maladie complémentaire, le 16.12.2004.

Durant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 août 2005, comme indiqué dans le rapport de l'office pour 2004:

- Club Tourism International, Chur, pour la réassurance dans toutes les branches, le 20.01.2005;
- Sovion Re, Zug, pour la réassurance dans toutes les branches, le 07.03.2005;
- UHP Reinsurance AG, Zug, pour la réassurance dans toutes les branches, le 01.04.2005;
- Stena Insurance AG, Zug, pour l'assurance corps de véhicules maritimes, lacustres et fluviaux, les assurances incendie, éléments naturels et autres dommages aux biens et l'assurance pertes pécuniaires diverses (branches 6, 8, 9, 16), le 15.04.2005;
- Sten Met Insurance AG, Zug, pour les assurances incendie, éléments naturels et autres dommages aux biens, responsabilité civile générale et crédit (branches: 8, 9, 13, 14), le 15.04.2005;

- Vebege Re, Zug, pour la réassurance dans toutes les branches, le 01.05.2005;
- Intracap Insurance Ltd., Zug, pour la réassurance dans toutes les branches, le 01.06.2005;
- CNA Insurance Company Ltd., Zürich, pour l'assurance responsabilité civile générale (branche: 13), le 01.07.2005;
- Financial Assurance Company Limited, Brentford GB, pour les assurances vie, maladie et invalidité (branches: 1, 4), le 26.08.2005; Financial Assurance Company possédait déjà l'agrément pour l'assurance vie; à la suite d'une restructuration au sein du groupe GE, la maison-mère de Financial Assurance Company qui disposait jusqu'alors d'une autorisation d'exploitation a changé; l'agrément a été octroyé à nouveau car il ne peut pas être transféré.

Annnonce complémentaire pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 août 2005:

- Volcap SA, Genève, pour la réassurance dans toutes les branches, le 01.02.2005.

Durant la période du 1<sup>er</sup> septembre 2005 au 31 décembre 2005:

- Euler Hermes Reinsurance AG, Zürich, pour la réassurance dans toutes les branches, le 21.12.2005;
- Wolters Kluwer Reinsurance c/o Aon Insurance Managers (Switzerland) AG, Zug, pour la réassurance dans toutes les branches, le 21.12.2005.

Au 01.01.2006, par l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la surveillance des assurances (LSA; RS 961.01), la compétence pour l'octroi des agréments a passé du Département fédéral des finances à l'autorité de surveillance, à savoir l'Office fédéral des assurances privées (art. 3, al. 1 LSA). L'autorité de surveillance a nouvellement accordé l'agrément aux entreprises d'assurance suivantes:

Durant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 août 2006:

- Garant Versicherungs-Aktiengesellschaft, Wien, pour l'assurance crédit et l'assurance pertes pécuniaires diverse (branches: B14, B16), le 23.01.2006;
- Max Europe Insurance Limited, Dublin EIRE, pour l'assurance incendie et éléments naturels, ainsi que pour les assurances autres dommages aux biens, responsabilité civile générale et pertes pécuniaires diverses (branches: B8, B9, B13, B16), le 05.07.2006;
- Lombard International Assurance S. A. (Luxembourg), Luxembourg, pour l'assurance sur la vie dans les branches assurance sur la vie liée à des participations et autres assurances sur la vie, ainsi que pour les opérations de capitalisation (branches: A2, A3, A6), le 04.08.2006. L'agrément est limité à l'activité en matière d'assurance à l'étranger à partir de la Suisse.

Dans ce contexte, il convient de relever la nouvelle classification des branches d'assurance depuis le 01.01.2006, conformément à l'annexe 1 à la nouvelle ordonnance sur la surveillance (OS; RS 961.011).

Les entreprises d'assurances suivantes ont renoncé à leurs agréments et ont été libérées de la surveillance:

Durant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 août 2005, comme indiqué dans le rapport de l'office pour 2004: aucune

Durant la période du 1<sup>er</sup> septembre 2005 au 31 décembre 2005:

- Karlshamns Re AG c/o AON Insurance Managers (Switzerland) AG, Basel, le 16.09.2005;
- Mühl Rückversicherungs AG, Zürich, le 16.09.2005.

Durant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 août 2006:

- Sesapro S.A., Granges-Paccot, le 31.01.2006;
- SCG Rück c/o Aon Insurance Managers (Switzerland) AG, Zürich, le 17.02.2006;
- Atradius Kreditversicherung AG, anciennement Gerling-Konzern Speziale Kreditversicherungs-AG, Köln, le 05.05.2006;
- Guarantee Re AG, Basel, le 24.05.2006.

Fusions:

Avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2005: aucune

Avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> juillet 2005:

- La Suisse, Société d'assurances sur la vie, Lausanne, a fusionné avec la Schweizerische Lebensversicherungs- und Rentenanstalt, Zürich, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> juillet 2005;
- La Suisse, Société d'assurances contre les accidents, Lausanne, a fusionné avec la Schweizerische Lebensversicherungs- und Rentenanstalt, Zürich, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> juillet 2005.

Ont modifié leur raison sociale:

- GE Frankona Reinsurance A/S en Swiss Re Frankona Reinsurance A/S Copenhagen;
- Gerling Globale Rückversicherung AG en Globale Rückversicherungs-AG;
- NCM Nederlandsche Credietverzekering Maatschappij NV en Atradius Credit Insurance N.V. Amsterdam;
- Palma Re en Unilever Reinsurance AG, encore c/o Aon Insurance Managers (Switzerland) AG;
- Patria Schweizerische Lebensversicherungs-Gesellschaft en Helvetia Schweizerische Lebensversicherungsgesellschaft AG.

### **Les caisses-maladie surveillées**

Au 31 décembre 2005, l'OFAP surveillait la pratique de l'assurance maladie complémentaire de 49 caisses-maladie; au 31 août 2006, elles étaient encore au nombre de 47.

La surveillance dite institutionnelle des caisses-maladie incombe à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

Le Département fédéral des finances a nouvellement accordé l'agrément pour l'exercice d'une activité dans l'assurance complémentaire aux caisses-maladie suivantes:

Annonce complémentaire pour l'année 2004:

- Sana24, Reinach, a été mentionnée par erreur comme entreprise d'assurance dommages dans le rapport de l'office pour 2004 mais a reçu en tant que caisse-maladie l'agrément pour les assurances accidents et maladie (branches: 1, 2) dans le domaine de l'assurance maladie complémentaire, le 16.12.2004.

Durant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 août 2005: aucune

Durant la période du 1<sup>er</sup> septembre 2005 au 31 décembre 2005: aucune

Au 01.01.2006, par l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la surveillance des assurances (LSA; RS 961.01), la compétence pour l'octroi des agréments a passé du Département fédéral des finances à l'autorité de surveillance, à savoir l'Office fédéral des assurances privées (art. 3, al. 1 LSA). L'autorité de surveillance a nouvellement accordé l'agrément aux entreprises d'assurance suivantes:

Durant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 août 2006: aucune

Les caisses-maladie suivantes ont renoncé à leurs agréments et ont été libérées de la surveillance:

Durant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 août 2005, comme indiqué dans le rapport de l'office pour 2004:

- Provita Gesundheitsversicherungen, Winterthur, le 07.03.2005; son portefeuille d'assurances maladie complémentaire a été transféré avec effet au 07.03.2005 à ProVAG Versicherungen AG, Winterthur.

Durant la période du 1<sup>er</sup> septembre 2005 au 31 décembre 2005:

- Sanitas Krankenversicherung, Zürich, le 15.12.2005; son portefeuille d'assurances maladie complémentaires a déjà été transféré avec effet au 11.06.2004 à Sanitas Privatversicherungen AG, Zürich;
- Wincare Versicherungen, Winterthur, le 15.12.2005; son portefeuille d'assurances maladie complémentaires a déjà été transféré avec effet au 01.07.2003 à Wincare Zusatzversicherungen, Winterthur.

Durant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 août 2006:

- Sana24, Reinach, le 12.05.2006.

La faillite a été ouverte en ce qui concerne les caisses-maladie suivantes:

Annonce complémentaire pour l'année 2003:

- Krankenkasse Zurzach, Zurzach, avec effet au 13.10.2003.

Annonce complémentaire pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 août 2005:

- Krankenkasse KBV, Winterthur, avec effet au 28.04.2005.

Durant la période du 1<sup>er</sup> septembre 2005 au 31 décembre 2005: aucune

Durant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 août 2006:

- Accorda SA, Givisiez, avec effet au 07.03.2006.

Dans ce contexte, il convient de relever que la surveillance de la pratique de l'assurance maladie complémentaire par l'Office fédéral des assurances privées prend automatiquement fin lors de l'ouverture de la faillite.

Fusions:

Avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2005, comme indiqué dans le rapport de l'office pour 2004:

- Natura Caisse de santé, Mutualité Assurances ainsi que Futura Caisse-maladie et accidents, toutes trois à Martigny, ont fusionné avec Mutuel Assurances (anciennement Mutuelle Valaisanne), Martigny, et seule cette dernière subsiste.

Annonces complémentaires avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2005:

- Caisse-maladie d'Isérables, Martigny, a fusionné avec Krankenversicherung Easy Sana, Betriebskrankenkasse der Schokoladefabriken Lindt & Sprüngli AG, Kilchberg, et seule cette dernière subsiste;
- Öffentliche Krankenkasse Celerina/Schlarigna, St. Moritz, a fusionné avec Kranken- und Unfall-Versicherungsverein St. Moritz, St. Moritz, et seule cette dernière subsiste.

A modifié sa raison sociale:

- Krankenkasse Zermatt en Krankenkasse Cervino.

## Aperçu

Vue d'ensemble de la structure, ainsi que des mouvements survenus dans l'année 2005 dans le réseau des entreprises d'assurance surveillées par l'OFAP (Tableau 1).

Typ des Versicherungsunternehmens	Anzahl VE am 01.01.2005	Δ	Neubewilligt	Entlassen	Anzahl VE am 31.12.2005
<b>Schweizerische</b>					
Leben	24	-1		La Suisse Vie a)	23
Schaden	78		Stena 15.4.2005 Sten Met 15.4.2005	La Suisse Accidents a) Sana24 c)	78
Rück	22	+1	Euler Hermes Re 21.12.2005		23
Captives	43	+6	REC Re 25.5.2004 b) Club Tourism 20.1.2005 Volcap Re 1.2.2005 Sovion Re 7.3.2005 UHP Re 1.4.2005 Vebegeo Re 1.5.2005 Intracap Re 1.6.2005 Wolters Kluwer 16.9.2005	Mühl Rück 16.9.2005 Karlishams Re 16.9.2005	49
<b>Leben-Niederlassungen</b>					
<i>Europäische Union</i>					
Britische	1				1
Französische	2				2
<b>Schaden Niederlassungen</b>					
<i>Europäische Union</i>					
Belgische	4				4
Britische	9	+1	CNA 1.7.2005		10
Dänische	1				1
Deutsche	8				8
Französische	4				4
Irische	2				2
Luxemburgische	1				1
Niederländische	1				1
Schwedische	2				2
Spanische	2				2
<i>Europäischer Wirtschaftsraum</i>					
Norwegische	1				1
<i>Commonwealth und Übersee</i>					
Guernsey	2				2
Bermudas	1				1
<b>Zwischentotal der Versicherer</b>	<b>208</b>	<b>7</b>			<b>215</b>
Krankenkassen	57	-8	Sana24 16.12.2004 c) Elm KK d)	Zurzach, Nachmeldung Konkursöffnung 13.10.2003 Mutualité Assurances e) Natura Santé e) Futura e) Isérables f) ÖKK Celerina g) KBV, Konkursöffnung 28.4.2005 Provita 7.3.2005 Sanitas 15.12.2005 Wincare 15.12.2005	49
<b>Total Versicherer + Krankenkassen</b>	<b>265</b>	<b>-1</b>			<b>264</b>

- a) Fusioniert mit Rentenanstalt per 1.7.2005  
b) Nachmeldungen für das Betriebsjahr 2004  
c) Sana24 ist für 2004 irrtümlicherweise als Schadenversicherer gemeldet worden. Sie betreibt jedoch die Krankenzusatzversicherung als Krankenkasse.  
d) Wiederaufnahme des Betriebs der Krankenzusatzversicherung per 2005  
e) Fusioniert mit der Krankenkasse Mutuelle Assurances per 1.1.2005  
f) Fusioniert mit der Krankenkasse Easy Sana per 1.1.2005  
g) Fusioniert mit der Krankenkasse St. Moritz per 1.1.2005

Tableau 1

## Résumé des résultats

### Nombre d'entreprises d'assurance soumises à la surveillance

Sur les 27 entreprises d'assurance vie soumises à la surveillance de l'OFAP au 31 août 2006, quatre sont des succursales de maisons-mères étrangères. Du 1<sup>er</sup> septembre 2005 au 31 août 2006, l'effectif des assureurs vie soumis à la surveillance a enregistré la sortie d'un assureur vie suisse suite à une fusion et a augmenté d'une unité avec la succursale d'un assureur vie luxembourgeois.

En ce qui concerne les entreprises d'assurance dommages, 2 assureurs avec siège à l'étranger se sont ajoutés depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2005. Une entreprise d'assurance dommages avec siège en Suisse a disparu du marché suite à une fusion et une deuxième a été qualifiée d'assureur dommages au lieu de caisse-maladie pour l'exercice 2004. La succursale d'un assureur dommages allemand a été fermée et libérée de la surveillance. Par conséquent, l'effectif net a diminué d'une unité, passant de 119 à 118 et comprenait au 31 août 2006 78 assureurs dommages suisses, 36 assureurs dommages ayant leur siège dans un Etat de l'Union européenne (UE), un assureur dommages avec siège dans l'Espace économique européen (EEE) et 3 assureurs dommages ayant leur siège dans des Etats tiers (Commonwealth et outre-mer) (Tableau 2).

Assureurs	Assureurs vie		Assureurs dommages		Réassureurs		Total	
	2005 <sup>1</sup>	2006 <sup>2</sup>	2005 <sup>1</sup>	2006 <sup>2</sup>	2005 <sup>1</sup>	2006 <sup>2</sup>	2005 <sup>1</sup>	2006 <sup>2</sup>
Assureurs avec siège en Suisse	24	23	80	78	70	69	174	170
Assureurs avec siège à l'étranger	3	4	39	41	...	...	42	45
<b>Total</b>	<b>27</b>	<b>27</b>	<b>119</b>	<b>119</b>	<b>70</b>	<b>69</b>	<b>216</b>	<b>215</b>

Tableau 2

<sup>1</sup> Etat: 31.08.2005

<sup>2</sup> Etat: 31.08.2006

Au 31 août 2006, 69 entreprises de réassurance étaient autorisées à exercer une activité. Celles-ci se répartissent entre 22 réassureurs professionnels et 47 sociétés captives de réassurance.

Au cours de la période du 1<sup>er</sup> septembre 2005 au 31 août 2006, deux autorisations d'exploitation ont été octroyées, une à un réassureur professionnel et une à une société captive de réassurance. En outre, les agréments délivrés à 2 sociétés captives de réassurance durant la période précédente doivent être annoncés après-coup. Un réassureur professionnel, ainsi que 4 sociétés captives de réassurance ont été libérés de la surveillance.

Il convient de relever en outre que les entreprises de réassurance ayant leur siège à l'étranger ne sont pas soumises à la surveillance suisse.

Nous avons poursuivi en 2005 l'observation de la concentration des assureurs directs actifs sur le marché suisse de l'assurance et nous pouvons nous référer maintenant à une période d'observation de 10 ans déjà (1996 à 2005). Comme mesure des parts de marché, nous avons recouru au volume des primes brutes (Tableau 3).

	1996	2001	2002	2003	2004	2005	Croissance du marché 1996-2005
<b>Assureurs vie</b>							
Nombre d'acteurs sur le marché	31	29	26	26	27	26	-16.1%
Primes brutes en mio. de CHF	27'523	33'426	34'802	32'311	30'358	29'901	+8.6%
<b>Assureurs dommages</b>							
Nombre d'acteurs sur le marché	91	115	116	116	116	117	+28.6%
Primes brutes en mio. de CHF	12'927	17'330	18'252	19'273	20'306	20'663	+59.8%

Tableau 3

Le nombre des assureurs vie, comme celui des assureurs dommages est demeuré stable depuis 2002. Dans ce contexte, nous avons compté tous les assureurs vie et dommages autorisés à exploiter des affaires d'assurance en Suisse, même s'ils n'avaient pas eu d'affaires comptabilisées durant l'année d'observation. Le volume des primes brutes des assureurs vie a diminué pour la troisième année consécutive par rapport à l'année précédente (-1.5%), même si c'est dans une mesure sensiblement moindre; celui des assureurs dommages est en augmentation constante depuis 1996 (+1.8%), toutefois dans une mesure nettement plus faible. Il serait prématuré de déduire de ce tableau que, par rapport à l'année précédente, la concentration a stagné par rapport à l'année précédente aussi bien pour les assureurs vie que pour les assureurs dommages. Au contraire, la concentration peut être mesurée à l'aide des données individuelles. Nous utilisons à cet effet la mesure de concentration de Herfindahl.<sup>1</sup>

Nos mesures ont donné les résultats suivants (Tableau 4):

Mesure de la concentration <sup>2</sup>	1996	2001	2002	2003	2004	2004
<b>Assureurs vie</b>						
Selon Herfindahl en %	11.82	14.98	15.19	14.11	13.89	15.41
En unités de calibrage	6.9	5.5	5.4	5.8	5.9	5.3
<b>Assureurs dommages</b>						
Selon Herfindahl en %	9.18	7.09	7.46	7.41	7.62	7.69
En unités de calibrage	8.8	11.5	10.9	11.0	10.7	10.6

Tableau 4

L'on peut déduire du tableau 4 que, pour les assureurs vie, la concentration a augmenté entre 1996 et 2002 (de 3.37 points de pourcentage, de 11.82% à 15.19%), qu'elle a ensuite reculé (de 1.3 point de pourcentage, à 13.89%) et qu'elle a de nouveau augmenté de manière sensible l'année dernière (de 1.52 point de pourcentage, à 15.41%). Elle se situe maintenant à 5.3 unités de calibrage. La concentration a évolué tout d'abord de manière inverse pour les assureurs dommages. Elle a diminué entre 1996 et 2001 (de 2.09 points de pourcentage, de 9.18% à 7.09%). En 2002, elle a augmenté de 0.37 point de pourcentage. Depuis lors, la concentration oscille aux environs de 7.5%, ce qui correspond approximativement à 11 unités de calibrage.

Les fusions de l'année 2002 dans le secteur de l'assurance vie n'ont provoqué qu'une modeste augmentation de la concentration (accroissement de la concentration de 5.5 à 5.4 unités de calibrage). Par la suite, il n'y a pas eu de fusions jusqu'à l'année dernière. En 2005, les restructurations dans le groupe Swiss



Life ont entraîné pour l'essentiel la hausse annoncée de la concentration (accroissement de la concentration de 5.9 à 5.2 unités de calibrage). Pour les assureurs dommages, la concentration continue à stagner, à environ 11 unités de calibrage.

Si l'on tient compte en outre de l'éventuelle appartenance à des groupes parmi les assureurs surveillés, la tendance déjà observée se confirme à un niveau plus élevé: pour 2001, la concentration pour les assureurs vie, avec un taux de 16.73%, se situait aux environs de 5 unités de calibrage, pour les assureurs dommages avec un taux de 8.63%, aux environs de 9 unités de calibrage. Depuis lors, les mesures de la concentration se sont situées aux alentours des valeurs déjà observées en 2001, aussi bien pour les assureurs vie (16.71% en 2002, 15.79% en 2003, 16.46% en 2004, 16.08% en 2005) que pour les assureurs dommages (8.51% en 2002, 8.61% en 2003, 8.40% en 2004, 8.45% en 2005). La comparaison des mesures de la concentration avec et sans prise en considération des appartenances à des groupes montre que, surtout dans le secteur de l'assurance vie, les structures de groupes sont resserrées par les fusions et les transferts de portefeuilles. Dans ce contexte, l'on observe un regroupement sur des marques uniformes.

L'on peut se poser la question suivante: quelle est la mobilité de la concentration du marché mesurée? Il ne s'agit pas seulement de savoir si la concentration croît ou décroît, mais si de grands assureurs sont devenus petits ou si de petits assureurs sont devenus grands et si de nouveaux fournisseurs sont apparus sur le marché ou si d'anciens ont disparu. Nous rapporterons ultérieurement sur la question de la mesure de tels phénomènes.

- <sup>1</sup> Mesure de la concentration de Herfindahl (selon Arthur Vogt & János Barta, The Making of Tests for Index Numbers, chapitre 7.2.3):

$$\sum_{i=0}^n \left( \frac{x_i}{\sum_{k=0}^n x_k} \right)^2$$

n: Nombre d'acteurs sur le marché  
 $x_i$ : Total des primes brutes de l'assureur no i

Tableau avec indication du calibrage de cette mesure de concentration:

a	b	a	b	a	b
1	81.0%	6	13.5%	11	7.4%
2	40.5%	7	11.6%	12	6.8%
3	27.0%	8	10.1%	13	6.2%
4	20.3%	9	9.0%	14	5.8%
5	16.2%	10	8.1%	15	5.4%

Colonne a:  
 Nombre d'acteurs qui se partagent 90% du marché entre eux, à parts égales  
Colonne b:  
 Concentration en %

Tableau 5

- <sup>2</sup> Mesure de la concentration sur la base des données des tableaux AL01A (Affaires suisses directes vie) et AS08A (Affaires suisses directes dommages) des années concernées.

### Effectif du personnel des entreprises d'assurance

Les indications sur le nombre de collaborateurs comprennent le service interne et le service externe. De 2004 à 2005, l'effectif total du personnel des entreprises d'assurance en Suisse a augmenté pour la première fois à nouveau depuis la fin de 2002, à savoir de 2'510 unités (+6.3%), passant de 40'108 à 42'618. L'effectif du personnel des assureurs dommages a augmenté de 3'902 unités (+15.2%), alors que ceux des assureurs vie (-1'324 unités, soit -12.4%) et des réassureurs (-68 unités, soit -1.9%) ont subi des reculs (Tableau 6).

Année <sup>1</sup>	Assureurs vie	Assureurs dommages	Réassureurs	Total
1996	12'093	28'841	2'578	43'512
1997	10'540	28'569	2'782	41'891
1998	11'360	25'389	2'843	39'592
1999	10'707	27'081	2'937	40'725
2000	12'341	26'784	3'344	42'469
2001	11'730	25'801	3'515	41'046
2002	11'174	28'617	3'806	43'597
2003	10'039	28'341	3'866	42'246
2004	10'688	25'752	3'668	40'108
<b>2005</b>	<b>9'364</b>	<b>29'654</b>	<b>3600</b>	<b>42'618</b>

Tableau 6

1 Etat: fin d'année

Toutefois, l'augmentation en 2004 et la diminution en 2005 pour les assureurs vie doivent être relativisées parce que 10 des 12 plus grands assureurs vie sont réunis avec un assureur dommages dans le cadre d'une holding et qu'ainsi la distinction entre les assureurs vie et les assureurs dommages ne peut pas être opérée de manière absolument claire.

## Recettes de primes des institutions d'assurance privées en Suisse

Les primes brutes émises en 2005 pour l'ensemble des affaires suisses directes ont diminué de 0.2% par rapport à l'exercice précédent pour atteindre 50.6 milliards de francs. Alors que la plupart des branches de l'assurance dommages a connu une augmentation (+1.8% pour l'ensemble de l'assurance dommages), cette diminution générale est une nouvelle fois à mettre sur le compte de l'assurance sur la vie (461.8 millions de francs en moins par rapport à l'exercice 2004, -1.5%).

Dans le domaine de la prévoyance professionnelle, le volume des primes est en diminution de 8.2%. Le recul est dû en partie au fait que certaines compagnies ne pratiquent plus l'assurance collective. Dans les affaires en assurance individuelle, la diminution est de 3%. La diminution est particulièrement marquée dans les assurances à prime unique (-10.1%). L'année 2005 a été marquée par des taux d'intérêt bas qui n'ont pas favorisé ces affaires placées essentiellement en obligations. On constate par contre une augmentation importante du volume des primes de l'assurance vie liée à des participations (+83%) dont le niveau est toujours bas par rapport aux produits traditionnels (3.3 milliards de francs). Ces produits, constitués en grande partie en actions, ont bénéficié de la faiblesse des taux d'intérêt et de la bonne tenue des marchés boursiers en 2005.

Le marché de l'assurance non-vie est dominé par l'assurance maladie qui constitue 29.9% des primes. Le volume de primes de l'assurance maladie n'a que très faiblement augmenté (+0.25%). Il faut ici noter que les indications figurant dans le tableau ci-dessous ne concernent que les assureurs privés exploitant la branche maladie, à l'exclusion des caisses maladie. Il convient par contre de mentionner l'augmentation dans l'assurance accidents (+4.5%) dont la plus grande partie provient l'assurance contre les accidents non professionnels (+8.2%) en raison de l'augmentation du tarif.

Branches d'assurance	Primes brutes émises		Variation		Part des branches au total	
	en 1000 de CHF		en %		en %	
	2004	2005	2003/2004	2004/2005	2004	2005
Vie	30'234'891	29'773'096	- 6.05	- 1.53	59.68	58.89
Accidents	2'591'109	2'707'338	+ 1.47	+ 4.49	5.11	5.35
Maladie	6'202'352	6'218'140	+ 11.27	+ 0.25	12.24	12.30
Assurance de véhicules automobiles	4'976'707	5'179'294	+ 5.17	+ 4.07	9.82	10.24
Assurance maritime, aérienne et transport	493'291	446'566	+ 5.75	- 9.47	0.97	0.88
Responsabilité civile	1'872'965	1'903'307	+ 0.30	+ 1.62	3.70	3.76
Incendie et éléments naturels	1'376'512	1'384'241	- 0.93	+ 0.56	2.72	2.74
Dommages aux biens	2'073'439	2'099'909	+ 0.45	+ 1.28	4.09	4.15
Crédit et caution	176'156	182'165	- 4.52	+ 3.41	0.35	0.36
Protection juridique	280'330	296'507	+ 4.67	+ 5.77	0.55	0.59
Pertes pécuniaires diverses et assistance	384'130	373'858	+ 26.89	- 2.67	0.76	0.74
<b>Total</b>	<b>50'661'882</b>	<b>50'564'421</b>	<b>- 1.79</b>	<b>- 0.19</b>	<b>100.00</b>	<b>100.00</b>

Tableau 7

## Paiements des institutions d'assurance privées pour les sinistres des affaires suisses

Les montants payés bruts pour les cas de sinistres, affaires suisses directes, se sont élevés à 26 milliards de francs; cela signifie une diminution globale de 1.6%.

Les paiements concernant l'assurance directe sur la vie se sont élevés en 2005 à 13.1 milliards de francs (diminution de 5%), alors que les paiements dans l'assurance directe non-vie ont représenté 12.9 milliards de francs, soit une augmentation de 2.1%.

La baisse en assurance vie n'est pas homogène sur l'ensemble des assureurs. Les variations vont de +49% à -33%. Il faut toutefois constater que plusieurs assureurs ont procédé à un assainissement de leur portefeuille d'assurance vie collective.

En assurance non-vie, la branche incendie et éléments naturels a vu une augmentation des paiements de 98%. Les intempéries de août 2005 sont la cause de cette brusque inflation des dépenses; le coût total de cet événement à la charge des assureurs privés a été estimé à 1.3 milliards de francs. La forte diminution des dépenses dans la branche assurance maritime, aérienne et transport provient du fait que l'année 2004 avait été marquée par le paiement d'un sinistre exceptionnel survenu en 1998.

Le taux de sinistralité brute est obtenu par le rapport entre les paiements pour sinistres et les primes émises. En 2004, l'assurance incendie et éléments naturels a connu le taux le plus élevé (81.8%) pour les raisons expliquées plus haut. Viennent ensuite l'assurance maladie (70.6%) et l'assurance des véhicules automobiles (63.9%). Le taux le plus bas est obtenu par l'assurance crédit et caution (15.8%).

Branches d'assurance	Sinistres payés		Variation		Part des branches au total	
	en 1000 de CHF		en %		en %	
	2004	2005	2003/2004	2004/2005	2004	2005
Vie	13'750'022	13'057'044	- 5.97	- 5.04	52.04	50.24
Accidents	1'604'350	1'635'695	- 1.21	+ 1.95	6.07	6.29
Maladie	4'473'269	4'390'030	+ 5.19	- 1.86	16.93	16.89
Assurance de véhicules automobiles	3'381'242	3'307'035	+ 7.31	- 2.19	12.80	12.72
Assurance maritime, aérienne et transport	452'414	215'028	+ 106.26	- 52.47	1.71	0.83
Responsabilité civile	793'903	824'995	- 8.87	+ 3.92	3.00	3.17
Incendie et éléments naturels	565'920	1'122'384	- 27.94	+ 98.33	2.14	4.32
Dommages aux biens	1'055'140	1'060'071	+ 0.56	+ 0.47	3.99	4.08
Crédit et caution	53'260	28'759	- 34.67	- 46.00	0.20	0.11
Protection juridique	159'753	165'598	+ 4.35	+ 3.66	0.60	0.64
Pertes pécuniaires diverses et assistance	130'493	184'098	- 3.17	+ 41.08	0.49	0.71
<b>Total</b>	<b>26'419'766</b>	<b>25'990'737</b>	<b>- 1.95</b>	<b>- 1.62</b>	<b>100.00</b>	<b>100.00</b>

Tableau 8

## Provisions techniques

### Assureurs vie

Le total des provisions techniques pour propre compte (p.p.c.) a augmenté de 2.94%, passant de 276.5 milliards CHF à 284.7 milliards CHF et atteignant ainsi à nouveau approximativement le niveau de 2003. L'augmentation s'est produite sur un large front dans tous les segments, à l'exception du poste des parts d'excédents accumulés des assurances de capitaux et de rentes de la prévoyance privée 3a et 3b avec garantie de l'intérêt et du capital. Etant donné que les primes acquises ont diminué de 3.2% durant la même période, le taux de provisions (provisions techniques p.p.c. en pour cent des primes acquises) a augmenté de 748 à 795 (voir Tableau 9).

Les provisions pour les assurances vie liées à des participations ont augmenté de 24.4% durant l'exercice (2004 +14.1%, 2003 +10.3%), passant de 13.6 milliards CHF à 17.0 milliards CHF. L'augmentation plus que proportionnelle de ce segment s'explique par le faible niveau des intérêts à long terme. Pour les entreprises d'assurance exploitant la prévoyance privée 3a et 3b, il renforce l'incitation à prendre en charge le risque de placement de capitaux en renonçant à la garantie d'intérêt et à la protection du capital, toutefois avec la perspective de rendements plus élevés. Malgré cela, le segment de l'assurance individuelle de capitaux avec protection du capital et garantie d'intérêt continue à représenter la part la plus importante dans le cadre de la prévoyance 3a et 3b exploitée par les assureurs vie.

Assureurs vie	2001	2002	2003	2004	2005	2005
	en % <sup>1</sup>	en % <sup>1</sup>	en % <sup>1</sup>	en % <sup>1</sup>	en % <sup>1</sup>	en 1000 de CHF
Report des primes, provisions mathématiques	604.9	613.8	625.5	667.2	701.0	251'069'785
Parts d'excédents créditées aux assurés	16.5	16.4	15.3	15.1	14.7	5'267'612
Provision pour sinistres à régler pour propre compte	4.6	4.8	5.1	5.5	6.6	2'369'171
Provision pour participations aux excédents et ristournes	18.2	9.6	10.1	10.2	11.3	4'039'551
Autres provisions	11.3	9.2	10.6	12.7	13.8	4'956'275
Provisions techniques de l'assurance vie liée à des participations	27.6	26.7	29.6	36.9	47.3	16'958'610
<b>Total</b>	<b>683.1</b>	<b>680.5</b>	<b>696.2</b>	<b>747.6</b>	<b>794.7</b>	<b>284'661'004</b>

Tableau 9

<sup>1</sup> En % des primes acquises

## Assureurs dommages

L'évolution des provisions techniques dans l'ensemble des affaires des assureurs non-vie suisses est présentée dans le tableau x. En chiffres absolus, les provisions techniques ont augmenté de 11.1%. Cette augmentation est la plus forte observée ces dernières années.

En 2005, la croissance des provisions est supérieure à celle des primes acquises, laquelle se monte à 8.9%. En conséquence, le taux des provisions par rapport aux primes est en augmentation et se situe à 197.5% contre 184.5% en 2004. Cette augmentation survient après cinq années consécutives de baisse.

Dans le détail, on observe que la provision pour sinistres à régler p.p.c. (y compris prov. de fluctuation) a connu la plus forte augmentation (+7.9 milliards de francs ou +15.3%). Les trois quarts de l'augmentation proviennent d'un seul assureur qui a renforcé ses provisions à l'étranger. La provision pour sinistres à régler représente 74% de l'ensemble des provisions techniques.

Assureurs dommages	2001	2002	2003	2004	2005	2005
	en % <sup>1</sup>	en % <sup>1</sup>	en % <sup>1</sup>	en % <sup>1</sup>	en % <sup>1</sup>	en 1000 de CHF
Report de primes, provisions mathématiques	37.0	33.6	31.2	35.3	36.0	14'700'677
Provision pour sinistres à régler p.p.c., prov. de fluctuation y compris	150.9	142.5	140.3	131.5	145.6	59'465'314
Provision pour participations aux excédents et ristournes	2.4	2.3	3.1	3.6	1.9	774'054
Autres provisions	17.0	12.6	13.0	14.1	14.0	5'707'841
<b>Total</b>	<b>207.3</b>	<b>191.0</b>	<b>187.6</b>	<b>184.5</b>	<b>197.5</b>	<b>80'647'886</b>

Tableau 10

<sup>1</sup> En % des primes acquises

## Réassureurs

Le tableau montre l'évolution du taux de provisions techniques des réassureurs (provisions techniques p.p.c. en % des primes acquises). 3 des 68 entreprises de réassurance réunissent 90% des provisions entre elles. Le taux de provisions techniques a augmenté de 46.6% par rapport à l'exercice précédent, passant de 261.2% à 382.8%. La modification est due d'une part à la forte augmentation des provisions techniques p.p.c. (+17.8%) et, d'autre part, au recul des primes p.p.c. (-20.4%). Les provisions techniques p.p.c. s'élevaient à 83.9 milliards CHF à fin 2005. Toutes les catégories de provisions mentionnées ont enregistré une augmentation par rapport à l'exercice précédent, même si c'est dans des mesures différentes. Les provisions pour sinistres, qui représentaient 67% des provisions totales à fin 2005, ont augmenté de 22% ou environ 10 milliards CHF. Cette évolution est due au grand nombre de catastrophes naturelles, en particulier aux cyclones. La part des provisions mathématiques (y compris les reports de primes) représentait 29% du total des provisions techniques à fin 2005. Les provisions mathématiques ont augmenté de 7% ou 1.5 milliard CHF, soit nettement moins que durant les exercices précédents. La provision pour participation aux excédents ne joue qu'un rôle secondaire dans la réassurance et s'est à peine modifiée ces trois dernières années. La catégorie des autres provisions comprend, outre des provisions actuarielles, également d'autres provisions comme par exemple pour les pensions ou les impôts. Elles ont augmenté de 50% par rapport à l'exercice précédent pour atteindre à fin 2005 une part de 4% de l'ensemble des provisions.

Réassureurs	2001	2002	2003	2004	2005	2005
	en % <sup>1</sup>	en % <sup>1</sup>	en % <sup>1</sup>	en % <sup>1</sup>	en % <sup>1</sup>	en 1000 de CHF
Report de primes, provisions mathématiques	55.5	79.4	79.1	84.4	112.1	24'562'259
Provision pour sinistres à régler p.p.c., prov. de fluctuation y compris	158.5	167.0	157.2	168.1	254.9	55'836'886
Provision pour participations aux excédents et ristournes	0.2	0.3	0.6	0.5	0.6	140'924
Autres provisions	19.9	6.7	6.8	8.2	15.2	3'320'216
<b>Total</b>	<b>234.1</b>	<b>253.4</b>	<b>243.7</b>	<b>261.2</b>	<b>382.8</b>	<b>83'860'285</b>

Tableau 11

<sup>1</sup> En % des primes acquises

### Principaux postes de l'actif

Par rapport à l'ensemble des trois secteurs, la part du total des placements représentée par des titres à revenu fixe/prêts représentés par un titre et des créances inscrites dans des livres de dettes publiques (tableau) ne s'est modifiée qu'insensiblement au cours de l'exercice (44.7% contre 44.8% pour l'exercice précédent). Dans cette mesure, cette catégorie de placements continue à être de loin la plus importante.

La deuxième catégorie de placements dans l'ordre d'importance, celle des actions et des parts dans des fonds communs de placement/placements dans des sociétés liées, participations et actions propres avec une part de 22.3% au total (22.3% l'année précédente) est demeurée stable par rapport à l'ensemble des capitaux placés.

Viennent ensuite, avec un écart relativement élevé, les catégories de placements terrains et constructions/prêts hypothécaires, qui représentent ensemble tout de même 11.8% (année précédente 12.7%) des capitaux placés. Les autres catégories suivent dans l'ordre suivant: dépôts auprès des institutions d'assurance cédantes, dépôts à terme et autres placements, prêts sur polices, créances des affaires d'assurance et autres créances qui représentent entre 7.5% et 1.3% du total des placements de capitaux.

Globalement et pour l'ensemble des trois secteurs, les rendements ont été en recul, à 3.52% contre 3.68% l'année dernière. Les revenus les plus importants proviennent des terrains et constructions avec 6.21% (année précédente 6.26%), suivis des titres à revenus fixes/prêts représentés par un titre et créances inscrites dans des livres de dettes publiques avec 3.80% (année précédente 3.87%). Le revenu plus faible que lors de la période précédente des placements dans des sociétés liées, participations et actions propres/actions et parts dans des fonds communs de placement de 3.14% (année précédente 3.37%) est dû principalement à des paiements de dividendes dans l'ensemble en recul.

### Capitaux propres après répartition du résultat

Les capitaux propres après répartition du résultat ne contiennent pas de différence d'évaluation (réserves tacites) sur les capitaux placés des sociétés surveillées. N'est pas non plus pris en considération l'éventuel capital étranger avec caractère de fonds propres (capital hybride) de certaines sociétés, acquis pour améliorer la base de fonds propres. Il s'agit ainsi du capital propre déclaré, diminué des distributions de bénéfices effectuées en 2006 sous forme de dividendes et de remboursements de capital. Durant l'exercice, les **capitaux propres pour l'ensemble des trois principaux secteurs d'assurance** calculés sur cette base ont atteint 45.2 milliards CHF (année précédente 40.7 milliards). Cela correspond à un accroissement de 10.9% (année précédente 4.9%). Les bénéfices distribués ont également augmenté de manière marquante, de 25.9% (année précédente 13.1%), passant à 1.9 milliard CHF (année précédente 1.5 milliard).

Année	Assureurs vie		Assureurs dommages		Réassureurs	
	en 1000 de CHF <sup>1</sup>	en % des primes <sup>2</sup>	en 1000 de CHF <sup>1</sup>	en % des primes <sup>2</sup>	en 1000 de CHF <sup>1</sup>	en % des primes <sup>2</sup>
1997	3'896'827	10.48%	13'598'929	59.03%	7'073'843	69.93%
1998	4'193'735	10.05%	14'835'550	67.43%	6'432'616	56.01%
1999	4'610'874	11.93%	15'823'052	72.80%	7'378'131	65.30%
2000	5'210'897	13.69%	14'293'336	57.24%	7'875'107	69.11%
2001	5'386'142	13.39%	15'262'078	52.30%	14'390'137	62.06%
2002	4'427'729	10.90%	16'501'124	48.80%	14'139'046	62.00%
2003	5'664'060	14.00%	17'677'393	47.10%	15'495'749	60.60%
2004	6'653'063	18.00%	18'095'915	46.10%	15'975'040	58.60%
<b>2005</b>	<b>7'715'111</b>	<b>21.50%</b>	<b>19'725'863</b>	<b>48.30%</b>	<b>17'736'519</b>	<b>81.00%</b>

Tableau 12

<sup>1</sup> Capitaux propres en 1000 CHF

<sup>2</sup> Capitaux propres en % des primes nettes acquises de l'ensemble des affaires